



Cross de la presqu'île 2024 : 4^{ème} édition

le dimanche 17 Novembre 2024

Règlement de course

Article 1 : L'ADAT (L'association pour le développement de l'athlétisme à Tairapu) organise sous l'égide de la FAPF la 4^{ème} édition du cross-country de la presqu'île le dimanche 17 novembre 2024 à Faratea.

Article 2 : Horaires

Les départs des différentes courses seront donnés à partir de 8h selon les horaires suivants :

-8h : **Cross long 8km** Juniors M/F : 2006/2007, Séniors et Espoirs M/F :1991/2005, Master 1 M/F : 1976/1990 , Master 2 M/F : 1966/1975, master 3 M/F : 1956/1965, Master 4 M/F :1955 et avant.

-9h : **Cross court 4km** cadets M/F :2008/2009, juniors M/F, seniors M/F, masters M/F (**seuls seront récompensés les cadets**) et **marche 2 km** (sans classement) ; il sera possible d'utiliser les bâtons de marche de l'ADAT pour ceux qui seraient intéressés.

-9h45 : **Cross 2km** minimes M/F 2010/2011

-10h : **Cross 1 km** Benjamins M/F 2012/2013

-10h15 : **Course 8 min** Poussins M/F 2014/2015

-10h30 : **Course 4 min** Eveil athlétique et Baby athlé 2016 et après

Article 3 : Circuit

-Le circuit sera tracé sur le site et matérialisé par des cônes et de la rubalise ; Il sera interdit aux concurrents de passer sous cette dernière sous peine de disqualification.

-Les tours seront comptés par l'équipe « compte-tours » du club

-La ligne de départ et d'arrivée sera matérialisée au sol.

Article 4 : Participation

Ce cross est ouvert à tous. Il sera demandé à tous les participants non licenciés à la FAPF ou FTTri de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. Ce dernier sera conservé par l'organisation.

Dès lors que vous vous engagez à l'inscription de cette épreuve, vous déclarez être apte médicalement à la pratique de la course à pied en compétition. En conséquence, vous dégagez les organisateurs et le partenaire de toute responsabilité résultant d'incident ou d'accident qui pourrait survenir le jour de la course.

Article 5 : Lieu et droit d'inscription

Le droit d'inscription est fixé à 1500F pour les licenciés et 2000F pour les non-licenciés

Les inscriptions se feront aux magasins OLYMPIANS SPORTS à Taravao, Tamanu Punaauia et Fare Ute jusqu'au 15 novembre 2024 à 16h.

Les inscriptions pourront se faire par mail à athletisme.taiarapu@gmail.com ou bien auprès des clubs Le jour même l'inscription sera majorée de 1000F pour tout le monde.

Les chèques seront établis à l'ordre de « l'ADAT »

Article 6 : Ravitaillements

Un poste de ravitaillement sera disponible au niveau du PC course pour le départ et l'arrivée, ainsi que pour chaque tour.

Un athlète peut porter avec lui, tout ravitaillement ou toute boisson à condition que ce soit depuis le départ ce qui autorise gourdes et Camelbak

Article 7 : Dossards

Les dossards seront disponibles sur place au secrétariat le jour de la course à partir de 7h, contre remise du certificat médical (ou copie du CM) pour les non-licenciés

Ils devront être épinglés devant, de manière à être facilement visibles par les officiels de courses sur le parcours et à l'arrivée.

Article 8 : Acceptation du règlement

L'inscription à cette manifestation implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Les participants devront se soumettre au règlement technique de la course.

Les points de règlement seront rappelés par le juge Arbitre de l'épreuve, peu avant le départ.

Article 9 : Récompenses

-Les 3 premiers de la catégorie benjamin à masters seront récompensés **suivant les courses** et de nombreux lots seront offerts par tirage au sort.

-Un tee-shirt cross de la presqu'île sera offert à chaque finisher pour les courses de 1 à 8 km et la marche contre restitution du dossard après l'arrivée. Le port du tee-shirt finisher est obligatoire sur le podium.

Article 10 : Couverture médicale et assurance

Un poste de secours sera à disposition à l'arrivée. Une assurance de type RC sera prise par l'organisateur pour les non licenciés

Article 11 : Droit à l'image

Tout athlète participant autorise de facto les organisateurs à utiliser leur image et nom dans le but d'assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé

Article 12 : Consignes d'utilisation du site

Le respect des lieux est impératif.

Il est formellement interdit de se garer en dehors des zones prévues

Parcours 2 km



Parcours 1 km



